



CSAL 17 octobre : « Fin de la méthode Coué pour la direction sur les ambiances de travail dans notre DI »

Nantes, le 17 octobre 2024

CSAL présidé par Monsieur Le Coz, Directeur interregional de la Bretagne et Pays-de-la-Loire

Ce CSAL avait peu de points à l'ordre du jour mais au final il s'est avéré très dense compte tenu de l'étude pour information des résultats de l'enquête sur l'observatoire interne de la douane avec un focus sur les résultats dans la DI. De plus, nous élu.e.s CFDT avons plusieurs questions à poser au DI.

La CFDT a procédé à la lecture de sa déclaration liminaire (voir en pièce jointe). Le DI a répondu brièvement à certains points : Concernant l'absence de présentation à ce CSAL de la question pour vote de la fermeture du bureau de Saint-Brieuc, il nous informe qu'il doit respecter un « process » et que certaines consultations ne sont pas finies (élus locaux principalement). La question sera vue au prochain CSA : le 19 décembre 2024.

Résultats de l'observatoire interne pour notre DI

L'analyse des résultats est sans appel. Le constat est mauvais pour l'observatoire interne pour notre DI (mais également au niveau national), dans de très nombreux services les ambiances de travail sont très fortement dégradées pour les agents.

Comme l'a rappelé la CFDT dans sa déclaration liminaire, la direction locale n'est pas restée les bras croisés (psychologue du travail, formation sur la gestion des conflits, formation des encadrants...). En effet, compte tenu de ce mal-être douanier qui transparaît dans nos DUERP, la direction tente depuis plusieurs années d'enrayer le malaise qui est présent dans tous les services. Cependant cela ne suffit pas. Les ambiances collectives sont malmenées.

Certes des comportements individuels peuvent expliquer ce constat mais compte tenu de la généralisation du phénomène, des causes plus profondes sont aussi à l'origine de ce climat délétère dans nos services : restructurations, exigüité des locaux, manque de communication, des encadrants parfois tentés de ne pas alerter lorsque le collectif est en souffrance, des changements réglementaires très fréquents, difficulté de suivre certaines formations et des représentants du personnel peu consultés et écoutés...

Beaucoup de raisons... il est temps d'arrêter la méthode Coué en se répétant « nous allons bien » plusieurs fois par jour et les préventions mises en place dans les plans d'action de prévention dans chacune de nos directions ne suffisent pas (pour rappel les élus du personnel ont rendu un avis défavorable pour tous les PAP des directions de la DI en juin 2024).

Le DI en convient, il faut trouver des solutions face à ce constat. Il propose de travailler sur « un plan d'action » en trois points (Travailler sur le site, formation pour les encadrants, formation de la part de la psychologue sur les relations interpersonnelles et relations intergénérationnelles).

La CFDT demande à être associée à ce plan d'action. Le DI nous informe qu'un point sur la suite de cet observatoire interne sera fait au prochain CSAL.

QUESTIONS DE LA CFDT :

- **Nouvelle gare maritime de Saint-Malo :**

Une réunion a lieu prochainement pour connaître les échéances du chantier, pour une fin de chantier prévue pour fin 2027. En attendant le DI a validé la venue d'un Portakabin afin de répondre au manque de place des locaux de la brigade de Saint-Malo.

- **EES** (nouveau système automatisé de collecte numérique des données personnelles de ressortissants de pays tiers à l'U.E., sujets à visa ou non, qui s'effectuera à l'entrée et à la sortie de l'espace Schengen). Ce nouveau système va bien évidemment impacter fortement les brigades qui ont des missions PPF. La CFDT demande si les effectifs et matériels seront à la hauteur de la charge de travail. Le DI nous répond que pour l'instant la mise en place d'E.E.S. est une nouvelle fois reportée (au niveau européen) et que pour l'instant il n'y a pas de date annoncée.

- L'incidence de la note du 30 septembre 2024 concernant le transfert missions DGDDI vers DGFIP -**produits énergétiques**- sur les structures douanières concernées par cette mission dans la DI ? - au final l'administration des douanes garde certaines missions, notamment le contrôle-

Pour cette question, nous pensions surtout à nos collègues du bureau de Brest. Ces derniers avaient été choisis (après le PSD) pour être pôle des produits énergétiques en Bretagne et un peu plus. Malheureusement le transfert des missions fiscales à la DGFIP a complètement rebattu les cartes et compte tenu de la perte de ces missions, le pôle des produits énergétiques qui devait être constitué d'environ 6 agents ne s'est pas mis en place. Au contraire, une partie des « experts » dans le domaine n'est plus présent au bureau. Quelle ressource RH possède le bureau de Brest pour faire face au maintien de nombreuses missions ? Le DI nous répond, qu'il faut être satisfaits que des missions restent en douane (c'est vrai !! mais nous élus CFDT ne sommes pas surpris que cette mission de contrôle reste en douane, c'est pas faute d'avoir interpellée l'administration des douanes sur la difficulté à faire ces contrôles pour nos collègues de la DGFIP...). Pour le DI, il faudra faire un état des lieux et voir comment les effectifs sont impactés. Dans un premier temps, il faudra sûrement maintenir un Paris-Spé au bureau.

- Arrivée possible d'une **badgeuse** au bureau de Nantes Atlantique : Nous souhaitons savoir si c'est un projet abouti. Si oui, est-ce que les conditions de travail des agents vont changer par rapport à aujourd'hui ? Le DR PDL et le DI nous répondent que la badgeuse ne va pas modifier les conditions de travail. Elle sera utilisée uniquement comme machine qui calcule automatiquement les heures (aujourd'hui se sont des tableaux excel gérés par les chefs de pôles qui font le comptage des heures). Si la CFDT comprend l'enjeu d'alléger les tâches chronophages de gestion, il est impératif de procéder à la communication auprès des agents en réunion de bureau.

Les élu.e.s et expert.e CFDT Douane Bretagne et Pays-de-la-loire
Danielle, Florent, Serge, Sandrine et Karine

